RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée des métiers

CAHIER DES CHARGES
Label Lycée des métiers

En région PACA, le label « lycée des métiers » est délivré par le recteur de région académique à un lycée professionnel, lycée polyvalent avec section s'enseignement professionnel et/ou Bts, établissement régional d'enseignement adapté, publics et privés sous contrat du secondaire ayant mis en place une démarche d'amélioration continue.
Il permet d'identifier des pôles de compétences en matière de formation professionnelle, de certification et de coopération avec les entreprises. Il reconnait la cohérence de l'offre de formation professionnelle avec les besoins des filières d'activité et des territoires, et valorise l'engagement collectif et la dynamique partenariale déployés par l'établissement et le travail en réseau.

Le label lycée des métiers s'inscrit dans la mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle qui vise à engager les élèves dans des parcours d'excellence, véritables tremplins vers une insertion professionnelle immédiate ou une poursuite d'études réussie.

La démarche d'auto-évaluation Qualéduc favorise le travail d'équipe et permet d'entrer dans le processus d'amélioration continue exigé par le label. Des fiches pour chacun des critères sont dédiées au label.

Chaque établissement sollicitant le label ou son renouvellement, doit avoir défini et mis en place une organisation répondant aux 8 critères nationaux du cahier des charges ci-après. Le 9ème critère, proposé en région académique PACA, est optionnel, au choix de l'établissement en 9-a ou en 9-b.

Le service de la DRAFPIC

Critère n°1 : Une offre de formations professionnelles construite autour d'un ensemble de métiers et de parcours de formation

L'établissement propose une offre de formation professionnelle permettant des parcours ascendants, fluidifiant les passerelles et les parcours mixtes.

L'offre de formation est construite en cohérence avec les besoins en compétences des filières d'activité et du territoire ; l'évolution de ces besoins est suivie par l'établissement.

Des formations de spécialisation insérantes (FCIL, ou certification de spécialisation notamment) sont proposées à l'issue du premier diplôme professionnel obtenu. La coloration des diplômes professionnels est mobilisée en réponse aux besoins en compétences des territoires.
Des réflexions à l'échelle de l'établissement sont conduites collectivement sur les trajectoires d'évolution de l'offre et de services proposés par l'établissement à court et moyen terme.

L'intitulé du label choisi par l'établissement met en exergue un cœur de métier.

Critère n°2 : L'accueil de publics de statuts différents

L'établissement accueille des publics de différents statuts (élèves, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, étudiants).

L'intégration de publics sous différents statuts dans l'établissement est réfléchie et organisée.
Le possible changement de statut des apprenants au cours de leur formation est facilité et suivi.
L'accueil des potentiels futurs apprenants est organisé, notamment dans le cadre de la découverte des métiers proposée au collège.

L'interaction entre les publics des différents statuts est facilitée.

Critère n°3 : Des réponses pédagogiques et des parcours de formation adaptés

Les publics accueillis bénéficient d'un parcours de formation adapté aux acquis constatés à leur entrée en formation (sur la base notamment des tests de positionnement).
L'organisation des formations dans l'établissement permet la mobilisation des dispositifs pédagogiques et d'accompagnement (accompagnement personnalisé, perfectionnement, travail en petits groupes, travail en groupes de besoin…).
Le suivi des élèves en fragilité est réalisé et les actions de remédiation peuvent être mobilisées rapidement.
L'interdisciplinarité fait l'objet de réflexions permettant de meilleures articulations entre enseignement général et enseignement professionnel (démarche projet, préparation à l'oral de projet, co-intervention…).
Un travail est mené dans l'établissement sur l'articulation entre les périodes de formation dans l'établissement et le milieu professionnel (pédagogie de l'alternance).
Le projet d'insertion professionnelle ou de poursuite d'études des apprenants est accompagné et suivi dans le temps (modules d'aide au choix d'orientation, actions menées à la préparation à la poursuite d'études, actions menées dans la préparation à l'insertion professionnelle, liens étroits avec l'enseignement supérieur).
Le conseil pédagogique est actif.
L'innovation pédagogique est facilitée.

Critère n°4 : Un partenariat actif avec le tissu économique local et les organismes de proximité agissant dans les domaines de la formation professionnelle, de l'orientation et de l'insertion

L'établissement dispose d'une stratégie partenariale afin de développer des relations durables avec le tissu économique local et les partenaires en faveur de l'emploi, notamment au travers des comités locaux école-entreprise, en lien, le cas échéant, avec la feuille de route du Campus des métiers et des qualifications.
L'établissement travaille en faveur de l'enseignement et de la formation professionnels avec les établissements avoisinants (collèges, lycées, centres de formation des apprentis, enseignement supérieur, etc.).
Le bureau des entreprises est clairement identifié dans l'établissement et ses actions sont valorisées.
Les relations avec les partenaires professionnels permettent d'engager diverses actions sur l'alternance pédagogique en formation, la qualité de la formation en milieu professionnel, l'activité des professionnels dans l'établissement ou l'immersion des professeurs dans l'entreprise.
L'établissement travaille en concertation avec les autres établissements d'une même famille des métiers de baccalauréat professionnel, et en lien avec les établissements liés aux poursuites d'études des apprenants, que la candidature soit établie en réseau ou non.
L'établissement est adhérent à un campus des métiers et des qualifications lorsqu'il existe pour sa/ses filières.
Dans le cas de candidatures en réseau, les établissements cocandidats mettent en place une stratégie partenariale commune.
Le lycée des métiers assure une veille pour disposer d'une bonne connaissance des organisations de son territoire, des perspectives d'emplois, des métiers et des formations connexes.

Critère n°5 : L'organisation d'actions culturelles

Les actions culturelles organisées par le lycée des métiers touchent l'ensemble des publics de l'établissement.
Ces actions sont significatives, elles mobilisent les 3 piliers de l'éducation artistique et culturelle (EAC) et sont renseignées dans ADAGE (application dédiée à la généralisation de l'EAC), qui permet de formaliser et suivre le parcours de l'élève.
Les actions intègrent l'ensemble des enseignements et l'ensemble des domaines de l'EAC (arts visuels et patrimoine, cinéma et audiovisuel, culture scientifique, technique et industrielle, histoire et mémoire, éducation aux médias et à l'information, libre et lecture, musique, spectacle vivant). Elles sont pensées collectivement, en équipe.
Le « pass Culture » est mobilisé par l'établissement pour la part et les élèves sont informés de la possible mobilisation de la part individuelle notamment en leur transmettant leurs codes EduConnect.
Lorsque cela est pertinent, la réalisation du chef d'oeuvre et l'ouverture culturelle sont articulées.
Dans le cas des candidatures en réseau, les établissements cocandidats engagent des réflexions sur une stratégie d'ouverture culturelle commune.

Critère n°6 : La mise en œuvre d'actions visant à l'ouverture internationale

L'établissement développe un plan cohérent et formalisé autour de l'ouverture internationale :

- Des coopérations avec des partenaires étrangers ;
- Des mobilités proposées en PFMP ou des projets de classe ;
- Des mobilités entrantes et sortantes des personnels ;
- Des parcours optionnels et/ou des certifications spécifiques ;
- La mise à disposition de ressources et de moyens d'information en langues étrangères ;
- Le développement professionnel des personnels aux langues et aux cultures des pays étrangers

Ce plan implique l'ensemble des enseignements, notamment professionnels et linguistiques, en s'inscrivant dans les axes académiques, de région académique et nationaux en matière d'ouverture européenne et internationale et de mobilité des jeunes.

Dans le cas des candidatures en réseau, les établissements cocandidats engagent des réflexions sur une stratégie d'ouverture internationale commune.

L'établissement labellisé Euroscol valide de fait ce critère.
Par ailleurs, a réussite de ce critère constitue les prémices nécessaires à l'obtention du label Euroscol.

Critère n°7 : La mise en place et le suivi d'actions pour prévenir le décrochage scolaire et pour accueillir des jeunes bénéficiant du droit au retour en formation initiale

L'établissement organise des interventions, des actions de prévention et de remédiation pour lutter contre le décrochage scolaire.

Le suivi des élèves sortis de l'établissement est mené pour faciliter la suite du parcours de chacun, dans la continuité de sa scolarité au lycée.

Une participation aux réseaux FOQUALE dans la prise en charge des jeunes sortis sans diplôme ou sans un niveau suffisant de qualification est effective. Des parcours adaptés sont pensés pour les jeunes faisant valoir leur droit au retour en formation initiale ou au redoublement dans l'établissement. Ils constituent notamment une réponse à l'obligation de formation des 16/18 ans.

Le suivi des jeunes sortants de l'établissement est réalisé pour adapter les dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle et à la poursuite d'études.

Critère n°8 : Une politique active de communication

Le lycée des métiers communique activement, il définit et met en œuvre un plan de communication tant au sein de l'établissement que vers l'extérieur dans l'objectif de :

- Fédérer la communauté éducative et les apprenants autour de la vie de l'établissement, développer le sentiment d'appartenance ;
- Faciliter la diffusion de l'information à tous les niveaux ;
- Valoriser les initiatives et les acteurs de projet ;
- Maintenir une information pertinente et actualisée ;
- Faciliter un travail collaboratif par le partage de l'information.

- Valoriser le label « lycée des métiers » ;
- Contribuer à une image positive de l'établissement ;
- Informer de son offre et de ses services les usagers et partenaires ;
- Entretenir des relations étroites avec les familles ;
- Se faire connaitre des partenaires extérieurs en France et à l'étranger ;
- Maintenir une information pertinente et actualisée.

Cette communication s'appuie sur une contribution dynamique des équipes.
Un travail de valorisation et de communication autour des métiers, des formations et des parcours proposés par l'établissement est engagé.
Les partenariats, les projets éducatifs et pédagogiques de l'établissement sont valorisés.
La communauté éducative dispose d'outils et de supports de communication lui permettant de s'emparer des axes de travail et actions de l'établissement, dans ses relations avec les partenaires du lycée (pages du site web, réseaux sociaux, documents, plaquettes…).
L'établissement informe les différents parties prenantes (entreprises, branches professionnelles, parents, élèves…) et communique sur le label auprès d'elles.

Dans le cas des candidatures en réseau, les établissements cocandidats engagent des réflexions sur une stratégie de communication commune.

1 critère régional optionnel :

Critère n°8 - a : développer le numérique au service des métiers

Le lycée des métiers favorise le développement de l'utilisation du numérique pour la communication, les apprentissages et l'insertion professionnelle.

L'établissement :

- Développe et valorise les pratiques numériques au sein de l'établissement ;
- Assure la représentation de l'établissement par le biais d'outils numériques d'information ;
- Favorise le développement d'équipements numériques ;
- Prépare les élèves aux métiers de demain ;
- Facilite la mise en œuvre de pratiques collaboratives ;
- Organise des temps de formation au numérique pour le personnel enseignant en initiative locale, en réseau ou en académie.

Critère n°8 - b : la mise en place d'actions visant à lutter contre les stéréotypes de genre et à favoriser l'égalité filles-garçons

Le lycée des métiers organise un travail de l'équipe éducative autour de la lutte contre les stéréotypes de genre et l'inégalité filles-garçons.

L'établissement :

- Sensibilise les personnels et les élèves sur la thématique et engage des projets pédagogiques ;
- Participe à des actions évènementielles nationales ou académiques ;
- Met en place des dispositifs d'accompagnement notamment pour l'orientation ;
- Favorise la mixité filles-garçons dans les filières de formation ;
- Encourage le développement professionnel des personnels.